

## Compte rendu

### Conseil de quartier PARIS - Mardi 7 Juin 2016

- M. Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- M. Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- M. Edmond Bourgeon, Adjoint en charge de la Sécurité et Tranquillité Publique,
- M. Lucien Murzi, Adjoint en charge de la Vidéo-Protection et de la Vie Associative,
- M. Arnaud Lorton, Bureau d'Etudes Environnement, Ville de Roanne,
- M. Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Blanchard accueille l'assemblée, remercie les conseillers pour leur présence et déroule l'ordre du jour.

En l'absence d'objections, M. Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 11 Février 2016, adopté à l'unanimité.

#### L'aménagement du Jardin des Deux Victoires

M. Lorton commente un diaporama de présentation des aménagements du jardin des Deux Victoires, situé à l'intersection de la rue Mattéoti et du Bd du Cimetière. Ce projet, qui résulte d'une demande du conseil de quartier, a été élaboré en totale concertation avec le groupe de travail, faisant l'objet de plusieurs réunions sur site et de différents ajustements du projet, suite à des observations des conseillers, comme par exemple la position du portillon.

L'objectif est de réaliser ce programme de travaux entre le 13 Juin et le 8 Juillet 2016. La plantation des végétaux se fera à l'automne, toujours en concertation avec les conseillers.

Budget total : 35 000 €.

#### La vidéo protection

M. Murzi remercie M. Blanchard de l'avoir invité à cette séance. Il rappelle les grands objectifs et les phases d'avancement du projet de mise en place de la vidéo protection.

C'est par respect des engagements pris pendant la campagne municipale, et en réponse aux demandes des Roannais, que ce projet a vu le jour. C'est aujourd'hui 133 caméras qui sont implantées à Roanne, avec un objectif final, à début 2017, de 145 caméras, dont les choix d'implantation ont été déterminés par la carte de la délinquance, établie sur plusieurs années, et fournie par le Ministère de l'Intérieur. M. Murzi rappelle que ce dispositif filme l'espace public et non celui privé ; il est d'ailleurs très encadré par la législation ; en tiennent pour preuve des contrôles de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), hier et aujourd'hui, visant à s'assurer que le système est utilisé conformément à son autorisation et aux dispositions de la loi.

Par ailleurs, la réglementation prévoit une information des habitants sur la présence de ce dispositif, par des panneaux ; d'autre part, les images, conservées et enregistrées pendant 20 jours, sont automatiquement détruites au terme de ce délai, sauf sur mandat d'un juge d'instruction ou d'un Procureur, en droit de demander que soient conservées ces images, aux fins d'aider à l'élucidation de faits sur lesquels il enquête.

Puis, M. Murzi aborde le sujet de la vidéo-verbalisation. C'est une des options du système de vidéo protection, déjà utilisé par d'autres villes en France, et c'est en réponse au constat par les conseillers de quartier et d'autres

habitants, des multiples incivilités, notamment en termes de déjections canines, que la Ville a choisi de l'intégrer dans le dispositif initial de vidéo protection. Pour autant, la liste des infractions concernées par cette disposition se limitera prioritairement à deux domaines : aux incivilités liées aux déjections canines, et à l'irrespect des Points d'Apports Volontaires (PAV). M. Murzi précise que les déjections canines coûtent chaque année 170 000 € à la collectivité, et l'entretien des PAV, 270 000 €. Ce sont plus de 400 000 € qui pourraient ainsi être économisés chaque année, si chacun respectait des règles élémentaires de civisme. La Ville aura donc recours à cette méthode dans l'espoir de la rendre dissuasive, et de permettre une prise de conscience de tous les citoyens. M. Murzi rappelle que l'incivisme lié aux déjections canines est passible d'une amende de 68€. Il indique que la vidéo verbalisation ne s'appliquera pas aux stationnements.

Des conseillers s'expriment sur de nombreux exemples d'incivisme : déjections canines Bd Baron du Marais, poubelles incendiées et voitures vandalisées rue Cuvier...

Mrs Murzi et Bourgeon invitent, chaque fois que nécessaire, à déposer un signalement au Centre de Protection Urbain au n° 04 77 44 42 44, mais aussi au n° 17. Il précise que 346 appels ont été traités par le CPU durant le mois de Mai, et ce chiffre est en constante augmentation.

Des affiches sur le thème des déjections canines ont été distribuées aux commerçants, mais M. Totel souligne que seulement un quart a été réellement affiché.

## Les animations

- ✚ **Un barbecue géant.** M. Roche, représentant des commerçants, informe du programme de la deuxième édition de cet évènement, tout en remerciant chaleureusement le conseil pour son implication conséquente. Une chorale, des danseurs, les Sabots Bourbonnais, le country Club de Roanne, des jeux gonflables, jeux en bois, balades en poneys... promettent un très bel après-midi, dès 12h30. Des cartes repas sont et seront en vente (Adulte 14 € et enfants 7 €) ; les bénéfices seront reversés à l'association la Contre Allée. A noter qu'un repli est prévu salle Bonnefille en cas de météorologie défavorable. Mme Perrier détaille les animations prises en charge par le Conseil de Quartier : un lâcher de ballons avec une vente de ballons à 1€, toujours au profit de l'association la Contre Allée, un concours de vélos décorés primé par des bons d'achat « Vitrines de Roanne ». Il est convenu que le « vélo modèle », déposé dans le commerce « lez' Arts Colorés », 34, Bd de Belgique, sera ensuite installé dans un lieu stratégique du quartier: le square Henri Barbusse par exemple, pendant toute la saison estivale, jusqu'en Septembre, en souvenir de cet évènement fédérateur dans le quartier. Un stand assurera la promotion du conseil de quartier, avec de nombreuses photos de ses réalisations, et des dépliants pour expliquer ses missions. (coût du tirage des flyers : 40 €). Mme Perrier indique le besoin d'accompagnateurs pour les balades en poneys, elles aussi financées par le conseil. Elle en appelle à tous les bénévoles pour l'installation du matériel (chapiteau, tables ...) des 9h. Des conseillers se portent volontaires.

Le budget total consacré à cette manifestation s'élève à **1050 €**. M. Roche souligne la participation bénévole de tous les intervenants.

Puis, c'est avec grand regret que M. Blanchard annonce le départ de Mme Perrier, en tant que pilote du groupe de travail « animation ». Il souligne sa remarquable implication, et son dynamisme, qui ont participé à la réussite des deux éditions du barbecue géant. Au nom de tous les conseillers, il la remercie et lui remet des fleurs et des chocolats.

Aucun conseiller n'est pour le moment volontaire pour prendre la succession de Mme Perrier.

- ✚ **Un ciné-plein-air.** Le conseil ne souhaite pas donner suite à ce projet. Une même animation se tiendra place du Marché, le Dimanche 28 Aout, organisée par le Conseil de Quartier Centre.
- ✚ **Une boîte à livres.** M. Blanchard lance l'idée d'un projet de boîte à livres, auquel les conseillers sont unanimement favorables. Mme Perrier suggère, en ce sens, un partenariat avec le lycée Etienne Legrand. Ce projet sera élaboré en lien avec les services de la Ville. Les conseillers désireux de participer à ce projet s'inscrivent dans un groupe de travail.

## La voirie du quartier

M. Jandard énumère l'ensemble des demandes des conseillers et les réponses apportées. **Tableau ci-joint.**

Les conseillers s'expriment sur quelques points :

- Rénovation de la Place Brossolette en face du restaurant Don Camillo : même si le conseil a regretté de n'avoir été concerté en amont sur ce projet, M. Blanchard n'en souligne pas moins la réussite, *in fine*, des réalisations. M. Medjani indique que M. le Maire a été tenu de se prononcer rapidement sur la réalisation des travaux, pour répondre à un besoin de sécuriser le service en terrasse, que la configuration des lieux rendait dangereux. Une conseillère fait remarquer l'absence de signalisation de la rue Brossolette. M. Jandard répond que des ajustements de travaux sont programmés.
- Vitesse trop élevée dans l'impasse Cuvier : des contrôles seront programmés.
- Aménagement du carrefour Stalingrad : M. Blanchard demande aux conseillers intéressés par ce projet, de s'inscrire dans un groupe de travail. Mme Perrier souligne l'harmonie du petit square Stalingrad, parfaitement entretenu par la Ville.

## La désertification médicale : état des lieux à Roanne

M. Medjani apporte des informations sur l'évolution de la démographie médicale à Roanne.

Roanne est effectivement un des territoires touchés par la désertification médicale, véritable problématique de Santé Publique. La féminisation de la profession - les médecins diplômés sont à 60% des femmes qui choisissent plus volontiers un exercice salarié et des horaires réduits, pour privilégier leur vie familiale - , le principe actuel de libre installation des médecins sur le territoire qu'ils choisissent en fonction de son attractivité, et non en fonction des besoins médicaux, un choix des nouvelles générations de pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée, sont autant de facteurs qui peuvent expliquer ces déserts médicaux.

La Ville de Roanne a recherché des solutions, notamment à travers la création de Centres de Santé et Maisons de Santé. En réponse à un conseiller, M. Medjani rappelle la définition de ces deux structures.

Un Centre de Santé est un établissement qui regroupe des médecins et des professions paramédicales et médico-sociales autour d'un projet commun, et ils sont salariés, tandis que dans une Maison de Santé, les médecins exercent en libéral et mutualisent les moyens de leur structure (temps de secrétariat, de salle d'attente...).

Un Centre de Santé a ouvert au Coteau, il y a 3 mois, composé notamment de médecins retraités, un deuxième Bd JB Clément composé de 3 médecins, et un 3<sup>ème</sup>, porté par Eovi et la Mutuelle de la Loire, doit voir le jour en centre-ville, juste en face du Simply Market, (dans l'ancienne concession Ford). Ces centres seront ouverts de 8h à 18h non-stop. Enfin, une Maison de Santé est en projet, derrière le futur Jardin des Senteurs, rue Mulsant, et pourrait accueillir 14 médecins.

Très attentif à cette problématique, M le Maire est prêt à apporter tout son soutien aux porteurs de projets, et à leur offrir des conditions d'accueil optimales.

M. Blanchard clôture la séance à 20h15.

**Le prochain conseil de quartier PARIS aura lieu le Jeudi 17 Novembre 2016  
à 18h30 au Lycée Carnot, salle Hippolyte Carnot - Rue Buffon**

Le Secrétaire de séance, M. Robert Darmais,